



**Avis du Bureau de la CLE du SAGE
Yèvre-Auron sur les priorités territoriales
et thématiques pour construire le projet
du programme de mesures du prochain
SDAGE Loire-Bretagne**

Juin 2025

Dans le cadre du courrier du président du Comité de Bassin reçu le 24 février 2025, et les documents complémentaires reçus ensuite dans le cadre de la consultation sur l'état des lieux des masses d'eau et les enjeux du prochain SDAGE, le Bureau de la Commission locale de l'Eau a débattu du futur programme de mesure lors de sa réunion du 15 mai 2025. **La synthèse de ces débats a été mis en consultation électronique auprès de l'ensemble des membres du Bureau de la CLE du 02 juin au 12 juin.** 9 retours ont été formalisés, 7 sont réputés favorables.

L'avis du Bureau de la CLE est formulé par rapport au programme de mesures 2022-2027.

- **Priorité d'action sur les actions transversales**

Les membres du Bureau de la CLE s'accordent sur l'interdépendance étroite des 3 volets « quantité / qualité / milieux aquatiques », en particulier sur le territoire du Yèvre-Auron.

En effet, de nombreux cours d'eau présentent un fonctionnement altéré en raison de déficits quantitatifs. Toutefois, la restauration des cours d'eau et des milieux humides contribue également à améliorer la disponibilité de la ressource en eau. De la même manière, la qualité de l'eau, dont la dégradation affecte à la fois les milieux naturels et les usages, peut être améliorée grâce à des milieux aquatiques en bon état.

Les membres du Bureau de la CLE souhaiteraient donc une approche du programme de mesure intégratrice des 3 volets et une accélération des démarches au vue de la non atteinte du bon état des eaux. Ils soulignent la responsabilité de tous dans la gestion de ce bien commun et réaffirment l'engagement du SAGE à contribuer activement à la mise en œuvre de ces orientations. Ils soulignent également l'importance des moyens d'accompagnement financiers, qui constituent un levier majeur pour réaliser les actions et les travaux, mais demandent également le maintien d'un dialogue constructif avec tous les services de l'Etat, appuyés par une volonté politique forte.

Toutefois, au regard de leurs positionnements à la croisée des thématiques, les actions portant sur la sobriété, les zones humides, les sols et toutes celles présentant une approche « solutions fondées sur la nature – SFN » semblent prioritaires, quel que soit les volets, pour atteindre le bon état des masses d'eau superficielles et souterraines.

Bien que de nouveaux seuils soient parfois définis pour les indicateurs de suivi, ils demandent que les effets des programmes de mesure soient également établis sur les seuils du précédent pour pouvoir comparer les états des lieux et montrer les évolutions.

- **Priorité d'action par volet**

Toutes les masses d'eau du territoire ont été ciblées sur l'ensemble des thématiques. Cependant, l'objectif d'atteinte du bon potentiel pour les masses d'eau artificielles du territoire constituées par le Canal de Berry n'a pas été traité. En effet, la CLE a déjà indiqué à plusieurs reprises que ces masses d'eau constituent aujourd'hui une pression de prélèvement sur les cours d'eau du territoire et que la priorité est l'atteinte du bon état des cours d'eau, conformément au PAGD actuel du SAGE. Toutefois, ils conservent une attention particulière pour ce patrimoine local et les démarches de gestion et d'économie de la ressource sur cet ouvrage.

Les membres du Bureau de CLE partagent les grands principes d'actions inscrites dans le programme de mesure 2022 – 2027. Les compléments ou priorités identifiées lors de ce débat sont synthétisés dans le tableau suivant.

| Volet pour l'atteinte du bon état des masses d'eau | Lien avec les 5 objectifs généraux du SAGE Yèvre-Auron | Type d'actions prioritaire pour le programme de mesures 2027-2033 | Freins et leviers identifiés |
|---|---|---|--|
| Préservation de la fonctionnalité des milieux aquatiques | OG n° 4 : Reconquérir la qualité des écosystèmes aquatiques, des sites et zones humides | <p>Prioriser les actions sur les têtes de bassin versant pour la restauration et la préservation du bon état écologique</p> <p>Maintenir les actions de restauration hydromorphologique, qui permettent d'agir sur l'amélioration de l'autoépuration des eaux et la connexion nappe-rivière</p> <p>Favoriser les actions multi objectif qui agissent sur la restauration des milieux, biodiversité, prévention des inondations...</p> <p>Accompagnement à la maîtrise foncière des zones humides</p> <p>Maintien des zones prairiales en bord des cours d'eau et de éléments du paysage favorables au bon état des cours d'eau</p> <p>Conseils, sensibilisation et animation de territoire</p> | <p><i>Leviers :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - CTMA - Documents d'aménagement/urbanisme - Communication <p><i>Freins:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sociologiques - Financiers (coûts élevés) - Maîtrise du foncier |
| Quantitatif | OG 1° : Utiliser efficacement, durablement et de manière économe la ressource en eau | <p>Prise en compte du changement climatique dans les politiques publiques.</p> <p>Réduire les pressions sur la ressource avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prioritairement des mesures d'économie d'eau dans tous les secteurs ; - Un accompagnement fort pour l'adaptation des systèmes agricoles ; - la mise en place de ressources de substitution le cas échéant, dans un cadre clair permettant de sécuriser la pérennité des projets d'un point de vue réglementaire et social ; - développer une stratégie anticipative sur les étangs, qui ne connaissons plus la même situation dans 20-30 ans du fait du changement climatique, en priorisant leur suppression en fonction de l'impact sur la ressource, de leur utilisation et avec l'accord du propriétaire ; | <p><i>Leviers :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en lumière les bénéfices long terme des SFN - CT Concert'eau Cher - Élaboration d'un PTGE, pour interroger l'ensemble des possibilités sur un territoire pour optimiser, répartir et préserver la ressource en eau - Intégration de critères environnementaux dans la PAC, en s'appuyant sur les critères existants - Documents d'urbanisme - CTMA |

| | | | |
|---|--|--|--|
| | | <p>- soutenir toute action qui réduit la dépendance à l'eau, notamment dans le domaine agricole.</p> <p>Favoriser l'infiltration des eaux pluviales et le stockage naturel de l'eau dans les sols. En secteur urbain mais également sur l'ensemble des bassins versants grâce à des approches intégrées : trames vertes et bleues, conservation des sols, restauration des zones humides...</p> <p>Besoin d'approfondissements de la connaissance sur les eaux souterraines, du fait du lien nappe-rivière très conséquent sur le territoire (hors Barangeon) et de la non alternative pour les usages.</p> | <p><i>Freins :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Financement</i> - <i>Pérennité des financements</i> - <i>- manque de volonté politique</i> |
| <p>Qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pesticides - nitrites - macropolluants | <p>OG n°2 : Optimiser l'usage alimentation en eau potable et reconquérir la qualité de la ressource souterraine</p> <p>OG n°3 : Protéger la ressource en eau contre toute pollution de toute nature, maîtriser et diminuer cette pollution</p> | <p>Agir sur les pollutions diffuses d'origine agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> • limiter les apports, • limiter les transferts • adaptation des systèmes + formation/conseil • développement de l'agriculture biologique <p>Priorité sur les captages AEP présentant des problématiques (y compris non prioritaires) mais également sur le reste du territoire (préventif). Revoir/compléter la liste des captages prioritaires.</p> <p>Réduction des substances en milieu industriel et domestiques à la source, développer l'information du grand public et les plans d'action sur ces substances.</p> <p>Favoriser la gestion de l'AEP à une échelle intercommunale.</p> | <p><i>Leviers :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Intégration de critères environnementaux dans la PAC et sur le foncier des AAC</i> - <i>CT pollutions diffuses</i> - <i>Paieement pour Services Environnementaux</i> - <i>CT Concert'eau Cher</i> - <i>Réaffirmer le principe pollueur-payeur</i> <p><i>Freins:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Pérennité des financements</i> - <i>Absence de filières locales pour certaines cultures</i> - <i>Pollutions historiques / polluants éternels</i> |

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ / 16 VOTANTS